



KLÉSIA
Assureur d'intérêt général

SPÉCIAL
DSN

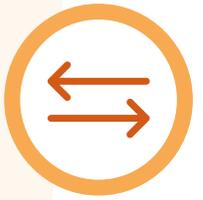
L'HEURE KLÉ



Sommaire



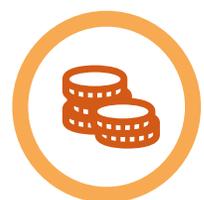
1. Le paramétrage DSN



2. Les régularisations de cotisation



3. L'affiliation des salariés



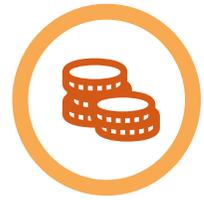
4. Les fonds collectés



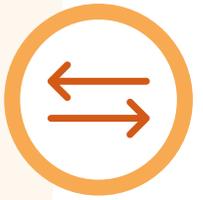
5. Les contacts DSN



1. Le paramétrage DSN



4. Les fonds collectés



2. Les régularisations de cotisation



5. Les contacts DSN



3. L'affiliation des salariés





Le paramétrage



▶ Une fois vos contrats enregistrés, nous vous transmettons votre fiche paramétrage.

Pour tout **nouveau contrat** contacter notre service commercial en remplissant le formulaire de contact sur klesia.fr ou carcept-prev.fr



▶ Votre DSN n'est pas figée et la fiche de paramétrage peut évoluer au cours du temps.

Vous pouvez vous inscrire aux notifications de Net-entreprises pour recevoir une **alerte** lors de la mise à disposition d'une nouvelle fiche



▶ Comment télécharger votre fiche de paramétrage DSN ?

- Depuis votre espace client entreprise KLESIA <https://www.klesia.fr/web/professionnels/login>
- Depuis votre tableau de bord **Net Entreprises** en cliquant sur le lien « Accéder à vos fiches de paramétrage » situé en bas de page dans le bloc « Services complémentaires ».

Si vous êtes tiers-déclarant, il est nécessaire de déposer au préalable une première DSN réelle ou de test pour pouvoir télécharger la fiche de l'entreprise déclarée.

▶ Pensez à effectuer les mises à jour demandées afin de garantir la qualité de vos DSN et d'assurer la couverture des salariés.

Respect de la fiche de paramétrage



Paramétrage correct

- ✓ Prendre en compte tous les éléments de la fiche de paramétrage :
 - Code organisme
 - Code option
 - Montant et/ou taux
 - Code délégataire
 - Code population
 - Référence contrat
 - Type de base ou de forfait

Paramétrage correct

- ✓ Respecter les niveaux de cotisations (individuelles ou établissement)
- ✓ Vérifier votre paramétrage à l'aide de l'outil [DSN-FPOC](#)

Vos cotisations individuelles :

Dates de début et fin de validité	Code organisme	Code délégataire	Référence contrat	Code option	Code population	Périodicité de paiement des cotisations	Type de base ou de forfait	Montant et / ou Taux	Désignation (libellés contrat / option / population / assiette)
01/01/2024	S21.G00.15.002 S21.G00.20.001	S21.G00.15.003 S21.G00.20.008	S21.G00.15.001 S21.G00.55.003	S21.G00.70.004 S21.G00.73.002	S21.G00.70.005 S21.G00.55.002	Trimestriel	S21.G00.79.001	0.3500 0.3500	PREV TRANSPORT IPRIAC 8170 / CONDUCTEUR +3T5

À FAIRE :
I 0000001234567

À NE PAS FAIRE :
Paritarisme 01 / A compléter /
Prévoyance / Siren...

Cette logique doit s'appliquer à tous les autres codes



Respect de la fiche de paramétrage et conséquences



- ▶ N'ajoutez pas d'éléments ou de données qui ne figurent pas dans la fiche de paramétrage
- ▶ Ne jamais cumuler les références contrat ni les taux indiqués sur votre fiche de paramétrage
Exemple : ne pas cumuler un contrat prévoyance conventionnel avec un contrat prévoyance complémentaire



- ▶ Les références inconnues et les cumuls risquent de générer des anomalies et d'impacter les droits



Impacts des DSN erronées

- ▶ des mauvaises affectations de cotisations
- ▶ des relances pour absence de déclaration
- ▶ des affiliations non enregistrées
- ▶ des retards dans l'intégration des DSN
- ▶ des temps de traitement allongés pour le paiement des prestations
- ▶ des rejets de prestations pour les salariés concernés



Afin de garantir la fiabilité de vos déclarations, il est essentiel de consulter les comptes rendus métier DSN

- Après réception de vos DSN, nous mettons à disposition sur Net-Entreprises, un document que l'on appelle « Compte rendu métier DSN » ou CRM

NET-ENTREPRISES.FR
GIP Modernisation des déclarations sociales

Le GIP-MDS réaffirmé avec une convention constitutive élargie à l'ensemble de ses missions pour ses 25 ans!

La référence digitale de la protection sociale

ENTREPRISES PRIVÉES Tiers déclarants

Collectivités Fonction publique

Editeurs

Concentrateurs

Presse Chercheurs

Inscription et compte net-entreprises.fr

La déclaration sociale nominative DSN

Autres déclarations et services

Outils de contrôle et paramétrage

Outils de suivi tableau de bord

Passage pour les revenus autres - PASRAU

Besoin d'aide ? Posez-nous vos questions !

Actualités

Nouveauté ! Consultez la fiche récapitulative de votre DOETH déclarée en DSN !

- Le compte rendu métier précise en premier lieu le statut de votre déclaration :
 - DSN acceptée
 - DSN acceptée avec corrections à apporter
 - DSN rejetée
- Et éventuellement des informations sur le paiement. Il s'agit d'une simple information récapitulative mais en aucun cas d'une anomalie.



Questions - Réponses

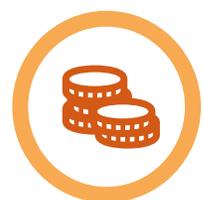


PARAMÉTRAGE DSN

- **Quelle différence y a-t-il entre DSN-FPOC et DSN-FIAB ?**
DSN-FIAB est un service en ligne mis à disposition par l'AGIRC-ARRCO pour fiabiliser les données nominatives pour la Retraite. DSNFPOC est un outil créé conjointement par les fédérations d'organismes complémentaires (CTIP, France Assureurs et FNMF) pour fiabiliser les données liées aux contrats prévoyance, complémentaire santé et retraite supplémentaire.
- **Est-ce que le dépôt d'une DSN vaut souscription et adhésion à un nouveau contrat ?**
Pour tout nouveau contrat, il est impératif qu'un bulletin d'adhésion nous soit adressé. Les demandes doivent être validées et suivies d'un certificat d'adhésion. Bien que la dsn soit envoyée en l'absence de contrat, le risque n'est pas couvert.
- **Comment faire si la fiche de paramétrage n'est toujours pas disponible le 5 ou le 15 (date limite de dépôt des DSN) ?**
Si des contrats ont bien été souscrits et que vous n'avez pas de fiche de paramétrage, nous vous invitons à nous recontacter via l'espace client. Si vous n'avez pas de contrat enregistré, nous vous remercions de patienter jusqu'à la mise à disposition de la fiche de paramétrage pour nous adresser vos DSN. Il sera nécessaire de procéder aux régularisations des mois antérieurs.
- **Pouvez-vous nous indiquer la signification du code retour IVER03 ?**
Il s'agit d'une information de paiement correspondant au prélèvement SEPA demandé dans la DSN. Ce n'est donc pas une anomalie, mais une simple information.
- **Pourquoi envoyez-vous des nouvelles FPOC en cours d'année alors qu'il n'y a rien qui change depuis 01/01/N ?**
Lors de l'évolution de nos offres des fiches de paramétrage sont susceptibles d'être rééditées qu'il y ait ou non des changements de taux.



1. Le paramétrage DSN



4. Les fonds collectés



2. Les régularisations de cotisation



5. Les contacts DSN



3. L'affiliation des salariés





Modification ou correction de la DSN



En cas de déclaration inexacte, il est indispensable de procéder le plus tôt possible à une correction des montants déclarés avec les montants des cotisations réellement dues.



Ces données seront modifiées différemment selon le moment de la correction

Avant la date limite de dépôt de votre DSN



- Il est possible d'envoyer jusqu'à la veille de l'échéance une DSN de type « **annule et remplace intégral** ».
- Seule la dernière DSN déposée est prise en compte.

Après la date limite de dépôt de votre DSN



- Après la date d'échéance, il **n'est plus possible de modifier la DSN.**
- La correction sera à apporter, sous forme de **régularisation** dans une DSN ultérieure.
- La régularisation s'effectuera **par mois, par contrat et par salarié.** Elle devra également être indiquée dans **le bloc composant de versement de votre DSN.**





La régularisation après l'échéance



Après l'échéance, deux modalités de régularisation sont possibles :

L'approche différentielle



Il convient de déclarer dans une DSN ultérieure **la différence** entre **les données initialement déclarées** et **celles attendues**.

L'approche annule et remplace une donnée



Il convient de déclarer dans une DSN ultérieure, tout d'abord **les données erronées en négatif**, puis **les données rectifiées**.



Contactez votre éditeur de logiciel de paie pour toute application concrète dans votre paie !

La régularisation après l'échéance



Exemple d'un rappel de salaire influant sur le calcul d'une cotisation déjà déclarée au cours d'un mois précédent

EXEMPLE

1. Une base assujettie de **1 000 €** en TA et une cotisation de **10 €** ont été déclarées dans la DSN de mars.
2. Les montants qui auraient dû être déclarés étaient de **3 000 €** en TA pour la base assujettie et **30 €** pour la cotisation.
→ Une régularisation sera donc à effectuer sur la prochaine DSN.

L'approche différentielle

Dans la DSN portant la régularisation :

1. Déclarer, en rattachant au mois de mars
+ 2 000 € en TA pour la base assujettie
(3 000 € - 1 000€)
2. Déclarer, en rattachant au mois de mars
+ 20 € en cotisation (30 € - 10 €)

L'approche annule et remplace une donnée

Dans la DSN portant la régularisation :

1. Déclarer, en rattachant au mois de mars
- 1 000 € en TA pour la base assujettie et
- 10 € en cotisation
2. Déclarer en rattachant au mois de mars
3 000 € en TA en base assujettie et **30 € en cotisation**





Questions - Réponses



RÉGULARISATION DSN

- **Pouvez-vous nous indiquer comment se fait le calcul des jours calendaires ?**
Le calcul se fait en 30ième, quel que soit le nombre de jours dans le mois déclaré.
- **Puis-je procéder à une régularisation par différentiel même s'il s'agissait initialement d'un problème de taux ?**
Oui, une régularisation par différentiel peut être effectuée en cas de problème de taux. Pour rappel, le taux de cotisation ne transite pas dans le flux DSN. Par conséquent, votre régularisation permettra de déclarer le bon montant de cotisation attendu.

SPÉCIFICITÉ BRANCHE

- **Si la cotisation n'est pas due le 1er mois en HCR, est-ce que les salariés sont couverts à compter de leur 1er jour de travail ?**
Pour tout salarié affilié la cotisation mensuelle est due au premier jour d'un mois. Ainsi, lorsqu'un salarié est embauché en cours de mois, la cotisation est due à compter du mois suivant.
Lorsque le contrat de travail d'un salarié cesse au cours d'un mois, la cotisation due est versée pour le mois entier.
Les garanties prennent effet à la date d'affiliation, c'est à dire à la date d'embauche ou à la date de fin de dispense d'affiliation.



1. Le paramétrage DSN



4. Les fonds collectés



2. Les régularisations de cotisation



5. Les contacts DSN



3. L'affiliation des salariés





L'affiliation des salariés



 L'affiliation permet aux salariés de **bénéficier des garanties prévoyance et/ou santé** souscrites par l'entreprise



Pour assurer le **règlement des prestations**, certaines informations sont **indispensables dans vos DSN**


IDENTITÉ

- **Numéro de Sécurité sociale**
- **Nom et prénom**
- **Date de naissance**
- **Coordonnées de contact** (adresse postale, courriel)
- **Catégorie professionnelle**
- **Code PCS** (et sa cohérence avec l'emploi)


DÉCLARATION

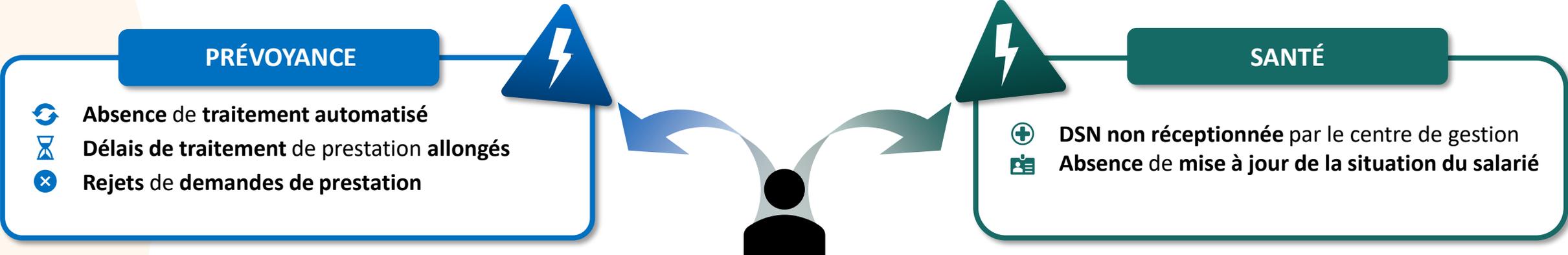
- Affiliation à **tous les contrats** de la population
- **Déclaration de cotisations** sur les références contrats
- **Déclaration des événements** (entrées, sorties, arrêts...)



L'affiliation des salariés



✘ L'impact d'un paramétrage DSN erroné sur les affiliations



Une erreur sur le paramétrage DSN peut entraîner des répercussions importantes sur la protection sociale des salariés





L'affiliation des salariés en Santé



 En Santé, des démarches supplémentaires sont nécessaires pour *compléter* l'affiliation déclarée en DSN

Affiliation

- Un **bulletin individuel d'affiliation** doit être envoyé au centre de gestion en charge du traitement des prestations, accompagné de ces documents :
 - Une **attestation carte Vitale**
 - Un **relevé d'identité bancaire**
 - Un mandat SEPA (si souscription d'un renfort à titre individuel)

-  **Édition de la carte de Tiers Payant**
-  **Remboursement des soins et prestations santé**

Radiation

- La **sortie du salarié** doit être déclarée en DSN dans le cadre d'un **signalement d'événement**.
- Elle doit également être **communiquée** au **centre de gestion en charge des prestations**.

 **Démarches** pour mise en place de la **portabilité**



L'affiliation des salariés en Santé



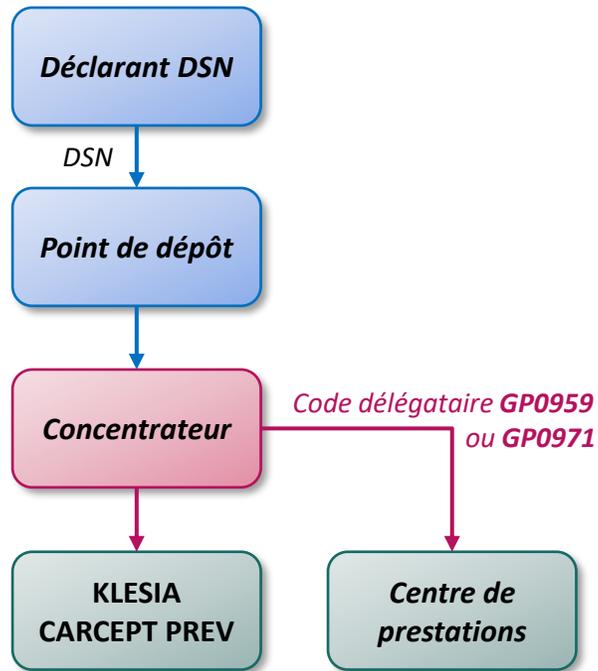
+ Pour une bonne affiliation Santé, le paramétrage DSN doit impérativement respecter la fiche de paramétrage

- Généralement, un **code délégataire GP0959** ou **GP0971** est ajouté au paramétrage DSN des contrats frais de santé.
(rubriques S21.G00.15.003 et S21.G00.20.008)

Dates de début et fin de validité	Code organisme	Code délégataire	Référence contrat	Code option	Code population	Périodicité de paiement des cotisations	Type de base ou de forfait	Montant et / ou Taux	Désignation (libellés contrat / option / population / assiette)
01/01/2024	S21.G00.15.002 S21.G00.20.001	S21.G00.15.003 S21.G00.20.008	S21.G00.15.001 S21.G00.55.003	S21.G00.70.004 S21.G00.73.002	S21.G00.70.005 S21.G00.55.002	Trimestriel	S21.G00.79.001	1.2800	FRAIS DE SANTE HCR CONVENTIONNEL REGIME GENERAL / CADRES (Z21)

GP0959

- Ce **code délégataire** est indispensable à la bonne transmission de la DSN au centre de gestion de prestations Santé.





Le calcul de la cotisation Santé



 Les dates d'affiliation et de radiation peuvent influencer sur le montant de la cotisation due

PRORATISATION

-  Pharmacie
-  Restauration Rapide
-  Fleuriste
-  Transport

SANS PRORATISATION

-  Immobilier
Cotisation due dans son intégralité
-  Hôtels Cafés Restaurants
Cotisation uniquement due si présence le premier jour du mois

PARTICULARITÉ CCN PHARMACIE

- La cotisation Santé est composée :
 - d'une partie basée sur la rémunération
 - D'un forfait basé sur le PMSS (qui devient montant forfaitaire en euros à compter de 07/2025)
-  En cas de dispense d'affiliation, aucun de ces deux éléments ne doit être déclaré.



La dispense d'affiliation Santé



 Les conditions d'admission des dispenses d'affiliation sont règlementées

LES TEXTES



Selon l'article D. 911-5 du **Code de la Sécurité sociale** :

« Les demandes de dispense mentionnées au III de l'article L. 911-7 doivent être formulées au moment de l'embauche ou, si elles sont postérieures, à la date de mise en place des garanties ou la date à laquelle prennent effet les couvertures mentionnées aux 1° et 3° de l'article D. 911-2. »

EN PRATIQUE

- La dispense d'affiliation prend la forme d'une absence de déclaration du contrat frais de santé sur le salarié concerné. Il ne faut pas déclarer de cotisation à zéro.
- Dès qu'une affiliation est effectuée en DSN, les droits sont automatiquement ouverts, même si le bulletin d'affiliation n'a pas encore été adressé au centre de gestion prestations. Il n'est plus possible de modifier rétroactivement la situation.



Pas de régularisation acceptée en DSN



Pas de remboursement des cotisations

- La dispense d'affiliation ne pourra être prise en compte le mois suivant par KLESIA Prévoyance ou CARCEPT Prev.



Questions - Réponses



AFFILIATION DSN

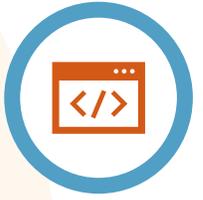
- **Où doit-on envoyer le bulletin d'affiliation ? Comment doit-on avertir d'une radiation ?**
Chaque centre de gestion a ses propres modalités de contact. Nous vous invitons à vous rapprocher du centre en charge des prestations de votre contrat.
- **Comment transmettre les informations des bénéficiaires, notamment dans le cas du décès ?**
Chaque salarié a la possibilité de faire une désignation de bénéficiaire en ligne à partir de son espace client particulier.
- **Pourriez-vous confirmer si la déclaration des arrêts de travail effectuée via la DSN est suffisante ? Ou devons-nous également vous transmettre les documents (arrêt de travail, attestation de salaire, etc.) par un autre canal ?**
La déclaration d'arrêt via DSN n'est pas suffisante. Pour la prise en charge des arrêts de travail, il vous faut compléter le formulaire de déclaration d'arrêt de travail accessible depuis l'espace client entreprise KLESIA ou CARCEPT-Prev.
- **Confirmez-vous que l'affiliation d'un salarié est enregistrée automatiquement dès la première DSN ?**
Oui, l'affiliation du salarié est enregistrée dès la réception de la première DSN le déclarant. Nous vous rappelons néanmoins qu'une démarche supplémentaire est nécessaire en frais de santé pour obtenir l'édition de la carte de tiers-payant.



AFFILIATION DSN

- **Quels sont donc les bons codes PCS ?**
Voici la liste des codes PCS pour la CCN Transport

Code PCS-ESE	Libellé
534B	Convoyeurs de fonds, gardes du corps, enquêteurs privés et métiers assimilés
534b	Convoyeurs de fonds, gardes du corps, enquêteurs privés et métiers assimilés
641A	Conducteurs routiers et grands routiers salariés
641a	Conducteurs routiers et grands routiers salariés
641B	Conducteurs de véhicule routier de transport en commun (salariés)
641b	Conducteurs de véhicule routier de transport en commun (salariés)
644A	Conducteurs de véhicule de ramassage des ordures ménagères (salariés)
644a	Conducteurs de véhicule de ramassage des ordures ménagères (salariés)
651B	Conducteurs d'engin lourd de manœuvre
651b	Conducteurs d'engin lourd de manœuvre
654B	Conducteurs qualifiés d'engins de transport guidés (sauf remontées mécaniques)
654b	Conducteurs qualifiés d'engins de transport guidés (sauf remontées mécaniques)



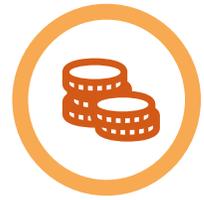
1. Le paramétrage DSN



2. Les régularisations de cotisation



3. L'affiliation des salariés



4. Les fonds collectés



5. Les contacts DSN





Les fonds collectés



 Pour une **bonne intégration des cotisations**, le **paramétrage DSN** doit *impérativement* respecter la **fiche de paramétrage**

- Les **partenaires sociaux** ont confié à KLESIA la collecte de fonds apportant conseils et aides financières aux salariés de certaines branches.
- Chaque **branche** concernée par ces cotisations a un mode de déclaration spécifique dans la DSN

- **LES BRANCHES CONCERNEES**
- **Transport routier et auxiliaire du transport** 
- **Restauration rapide** 
- **Pharmacie** 
- **Fleuriste** 

Les fonds collectés — Transport



DEUX COTISATIONS



HDS
Haut Degré de Solidarité



AGEDITRA
Association paritaire de gestion du fonds de dialogue social dans le transport routier



ENTREPRISES SANS CONTRAT CARCEPT PREV

- Les deux cotisations sont attendues dans vos DSN :
 - ➔ Déclarer la référence contrat HDS (0,05% TA/T2)
 - ➔ Déclarer la référence contrat AGEDITRA (0,05% TA/T2)

ENTREPRISES AVEC CONTRAT CARCEPT PREV

- Seul l'AGEDITRA est à déclarer car le HDS est déjà inclus dans votre taux de cotisation prévoyance.
 - ➔ Déclarer la référence contrat AGEDITRA (0,05% TA/T2)

Points spécifiques de cette branche

- ✓ À déclarer dans le bloc de cotisations individuelles
- ✓ Indiquer le code de population « HC » pour le HDS
- ✓ Indiquer le code de population « TO » pour l'AGEDITRA
- ✓ Différencier les tranches de salaire (TA / T2)

Les fonds collectés — Restauration Rapide

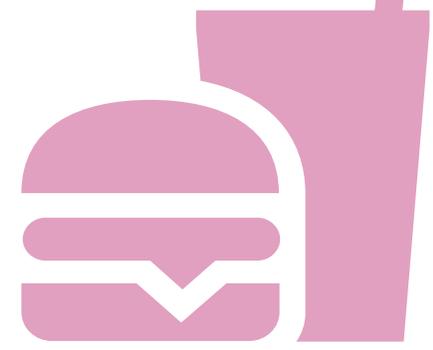


DEUX COTISATIONS



HDS
Haut Degré de Solidarité

FAS RR
Fonds d'action sociale de la restauration rapide



ENTREPRISES SANS CONTRAT PRÉVOYANCE KLESIA

- Les deux cotisations sont attendues dans vos DSN :
 - ➔ Déclarer la référence contrat HDS (0,01% TA/T2)
 - ➔ Déclarer la référence contrat FAS RR (0,06% TA/T2)

ENTREPRISES AVEC CONTRAT PRÉVOYANCE KLESIA

- Seul le FAS RR est à déclarer car le HDS est déjà inclus dans votre taux de cotisation prévoyance.
 - ➔ Déclarer la référence contrat FAS RR

Points spécifiques de cette branche

- ✓ À déclarer dans le bloc de cotisations individuelles
- ✓ Indiquer le code population « 999 »
- ✓ Différencier les tranches de salaire (TA / T2)

Les fonds collectés — Pharmacie



DEUX COTISATIONS



HDS

Haut Degré de Solidarité



FNDP

Fonds Nationale Du Paritarisme



ENTREPRISES SANS CONTRAT PRÉVOYANCE KLESIA

- L'APGIS reste votre organisme collecteur.

ENTREPRISES AVEC CONTRAT PRÉVOYANCE KLESIA

- Le HDS est intégré dans le taux de cotisation prévoyance. Seul le FNDP est donc à déclarer dans votre DSN. KLESIA se chargera de reverser ces deux cotisations à l'APGIS.
 - ➔ **Déclarer la référence contrat FNDP (0,03% de la masse salariale brute)**

Points spécifiques de cette branche

- ✓ Retrouver cette cotisation dans **un groupe de population spécifique** de la fiche de paramétrage
- ✓ Déclarer la cotisation comme **cotisations établissement** (bloc S21.G00.082)
- ✓ Renseigner le **code « 005 »** dans la rubrique « Code cotisation »

Les fonds collectés — Fleuriste



UNE SEULE COTISATION



ADPFA

Association pour le développement du paritarisme des fleuristes et animaliers



ENTREPRISES SANS CONTRAT PRÉVOYANCE KLESIA

- Il est nécessaire de se rapprocher de l'ADPFA pour déterminer les modalités de déclaration de cette cotisation.

ENTREPRISES AVEC CONTRAT PRÉVOYANCE KLESIA

- KLESIA collecte votre contribution et la reversera à l'ADPFA.
→ **Déclarer la référence contrat ADPFA**



Points spécifiques de cette branche

- ✓ Calculer le **montant de la cotisation due** en prenant en compte les deux types de calcul :
 - Un montant lié à la masse salariale brute (0,10 %)**
 - Un montant forfaitaire (48 euros/an) proratisable au trimestre.**
- ✓ Renseigner **une seule référence contrat** pour ces deux types de calcul, comme indiqué dans la fiche de paramétrage
- ✓ Retrouver cette cotisation **dans un groupe de population spécifique** de la fiche de paramétrage
- ✓ Déclarer la cotisation dans le bloc de **cotisations établissement** (bloc S21.G00.082)
- ✓ Renseigner le **code « 001 »** dans la rubrique « Code cotisation » de ce même bloc



Les fonds collectés



Prêt pour votre DSN avec des fonds collectés ?



3 points importants à vérifier avant votre prochain envoi de DSN avec des fonds collectés



1

Ne jamais cumuler les références contrats ni les taux indiqués sur votre fiche de paramétrage

2

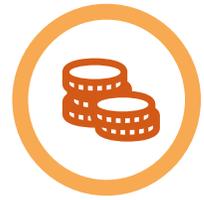
Respecter le niveau de cotisation (cotisations individuelles ou établissement)

3

Vérifier votre paramétrage à l'aide de l'outil FPOC disponible sur le portail Net-entreprises



1. Le paramétrage DSN



4. Les fonds collectés



2. Les régularisations de cotisation



5. Les contacts DSN



3. L'affiliation des salariés





Les contacts en DSN



Les contacts renseignés sont nos seuls moyens pour vous joindre en cas de difficultés lors de l'intégration des DSN

ÉMETTEUR



L'émetteur (rubrique S10.G00.02) est notre interlocuteur pour les questions liées à la **transmission** de la DSN

S10.G00.02.004 — Courriel

S10.G00.02.005 — Numéro de téléphone

CONTACT CHEZ LE DÉCLARÉ



Le contact chez le déclaré (rubrique S20.G00.07) est la personne à joindre pour les questions liées aux **données**

S20.G00.07.003 — Courriel

S20.G00.07.002 — Numéro de téléphone



BONNES PRATIQUES



Renseigner les courriels et lignes directes des gestionnaires de paie



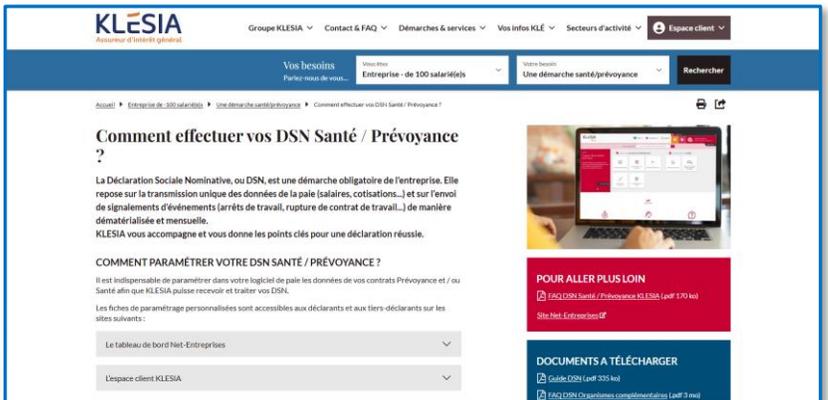
Éviter les courriels génériques



Mettre à jour les informations de contact à chaque changement

Pour nous contacter, privilégiez votre espace client ou espace tiers déclarant sur [klesia.fr](https://www.klesia.fr) ou [carcept-prev.fr](https://www.carcept-prev.fr)

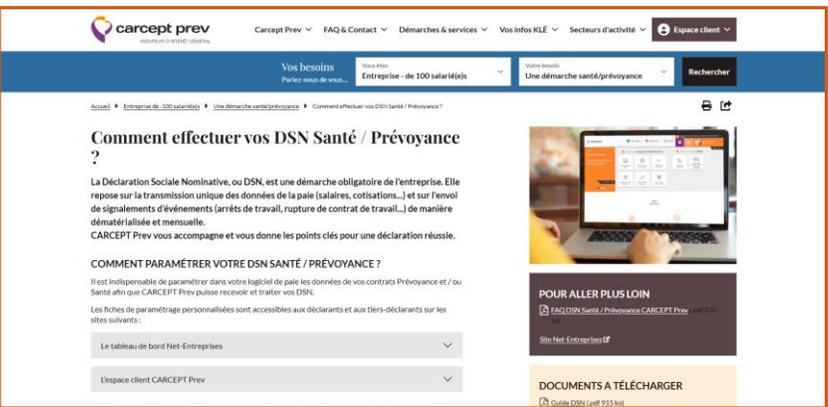
Pour vous accompagner



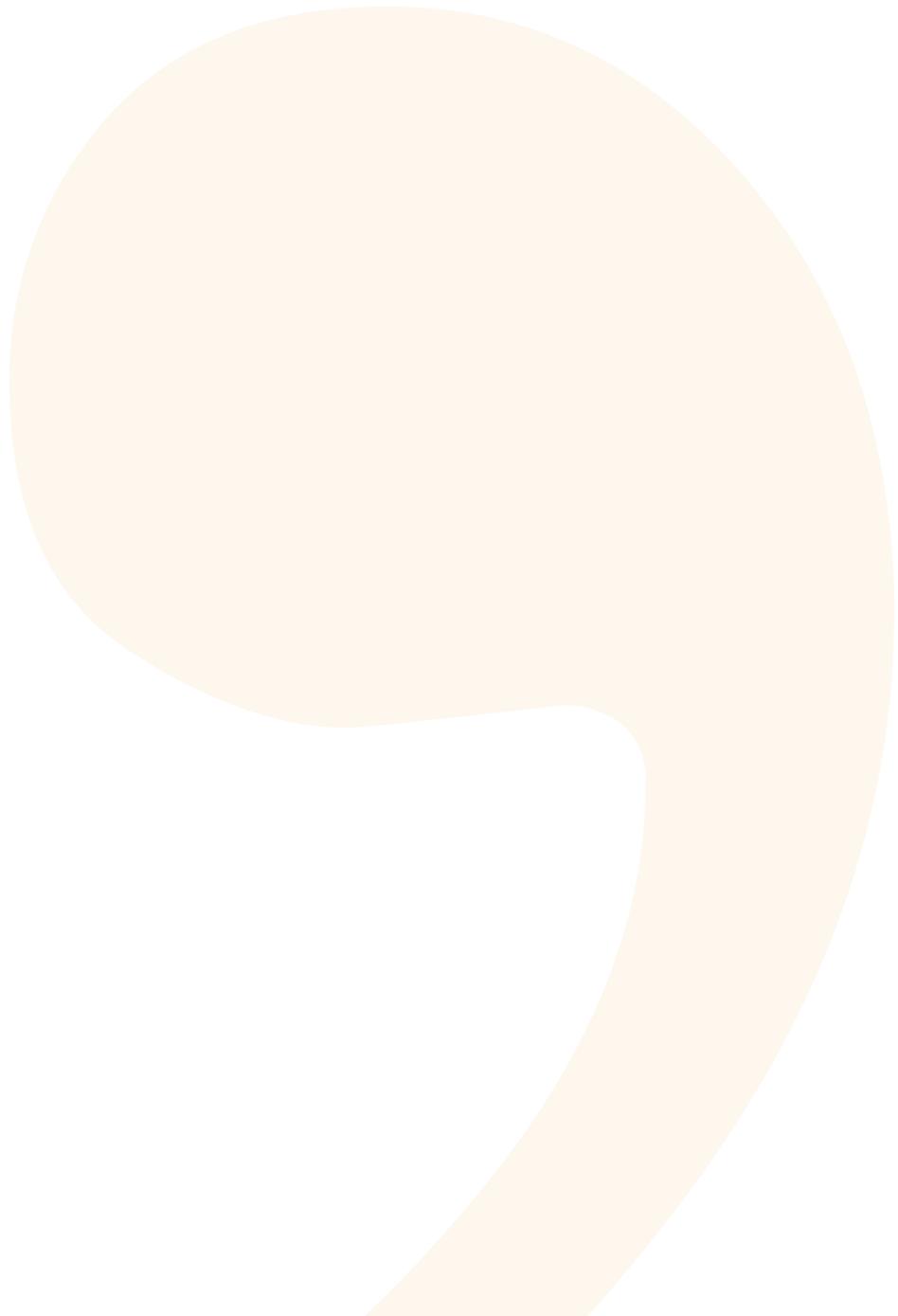
► www.klesia.fr/comment-effectuer-vos-dsn-sante-prevoyance



- KLESIA Prévoyance et CARCEPT Prév mettent à votre disposition sur leurs sites internet respectifs :**
- 📖 des **guides** sur le paramétrage de vos DSN
 - ❓ des **foires aux questions**
 - 👍 des **bonnes pratiques**
 - 🎬 des **vidéos**



► www.carcept-prev.fr/comment-effectuer-vos-dsn-sante-prevoyance



KLÉSIA
klesia.fr

